

Du concept de vitalité linguistique appliqué aux langues anciennes

Anna ORLANDINI & Paolo POCETTI
(Université de Toulouse 2, Université de Rome 2)

orlandinianna@libero.it
paolopocetti@tiscali.it

Une question s'impose au préalable : quand le latin est-il mort ? Et encore, est-il vraiment mort ? Si le critère pour établir la date de la mort d'une langue est lié à la mort physique du dernier locuteur, on peut raisonnablement penser que le latin qui a été pendant longtemps, à la Renaissance, la *lingua franca* de la Méditerranée et qui est, de nos jours, une langue de communication entre savants, n'est pas mort du tout. Mais un autre critère doit être pris en considération : une langue meurt lorsque les locuteurs adoptent progressivement l'emploi d'autres structures d'une nouvelle langue économiquement plus avantageuse. Dans ce cas, le latin a commencé à mourir bien avant sa disparition officielle. Selon ce même critère, les langues italiques, mortes avant le latin, ne sont pas vraiment mortes, elles ont bien plus de vitalité que le latin, parce qu'elles exploitaient déjà des structures qui sont passées ensuite dans les langues romanes.

Et, en parallèle, on peut se poser la question de savoir quand le latin est né. Il est apparemment une langue sans dialectes, à la différence du grec (comme l'a souligné A. Meillet). Toute l'histoire du latin peut se résumer à une dialectique entre unité et multiplicité. Le latin se présente différencié déjà à son origine lorsqu'il n'est qu'une langue du Latium. Il ne devient unitaire que quand il devient la langue de Rome : il reproduit le standard littéraire et administratif de la classe dirigeante romaine. Cette langue se différencie à nouveau lors de sa diffusion en Italie et dans l'Empire. Toujours, il sera confronté à la langue antagoniste par excellence : le grec.

1. ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES

Il est un peu délicat de comparer l'anglais de la globalisation au latin au moment de sa grande diffusion sous l'empire romain, parce qu'il faut tenir compte aussi d'une variante : il y avait dans le monde ancien une autre langue, elle aussi globalisante, le grec ; et il y avait souvent de vraies situations de bilinguisme. Le bilinguisme peut, dans certaines conditions, offrir une solution qui préserve les cultures traditionnelles des deux communautés et qui s'oppose aux pressions de la langue dite dominante. Toutefois, pour le monde ancien, suivant J.-N. Adams (2003 : 589) on pourra dire que "Both languages were high, but Latin was potentially 'super-high' or 'supreme' in a political sense. Greek retained its status in Roman eyes as

the primary language of literary culture, and was also the language of religious observance in the east”.

Notre analyse devra ainsi s'étaler en diachronie et ne pas oublier les différents registres de langue. On prendra en compte non seulement le paramètre temps, mais aussi l'autre paramètre : l'espace géographique ; par ex., les comportements des provinces occidentales diffèrent nettement des provinces orientales (cf. Galdi 2004).

1. 1. Par rapport au grec

Signalons une attitude ambivalente de la part des Romains à l'époque archaïque : antagonisme, hostilité (Caton l'Ancien), mais aussi attirance par goût d'exotisme, de parler raffiné (le cercle des Scipions). Ainsi à l'attitude de renfermement, de défense qui provoqua l'expulsion des rhéteurs et des médecins grecs, fait pendant une attitude d'ouverture, de recherche de la langue grecque considérée comme une langue plus prestigieuse, comme la langue cultivée.

À l'époque républicaine, les classes hautes de la société parlaient couramment le grec. Il suffira de lire Catulle ou la correspondance de Cicéron. Le grec est pour les Romains la langue cultivée, un peu comme le français pour les nobles russes à la fin du dix-huitième siècle qui se vantaient de ne pas connaître le russe.

Le grec est aussi la langue des savants, la langue des sentiments et des passions. Rappelons ce que Suétone nous raconte de derniers mots de César, prononcés en grec : *καὶ σὺ τεχνον*. Il nous semble assez significatif qu'au moment de la mort, c'est le parler grec qui lui vient spontanément.

De même pour l'insertion du grec dans les lettres intimes de Cicéron, qui prouve la complicité entre amis et intellectuels, allant parfois jusqu'à un langage codé. Le même jeu savant, le même clin d'oeil se retrouve en latin tardif dans les lettres d'Ausone, en particulier dans la lettre 12 à Paul écrite en grec, où il alterne des mots isolés en latin, souvent avec des désinences grecques (*epist.* 6, 11 *primitias... nostrae* ; *epist.* 6, 27 *iuuenalios*, etc.).

Sous l'Empire, la langue de l'amour est toujours le grec : la femme est appelée (Juvénal VI 195 : *ζωὴ καὶ ψυχὴ*, Martial X, 68,5 : *κύριε μου, μέλι μου, ψυχὴ μου*). Dans les inscriptions funéraires dédicacées aux épouses, elle est qualifiée de : *νύμφη δρᾶκαινα* (IGR 1974) et *κυρι'αγαθή* (CIL VI 26709).

Le mélange des codes (« code-mixing ») est très fréquent.

À l'époque augustéenne, la langue d'Horace dans les *Carmina* montre qu'il a été très influencé par les Lyriques grecs, de la métrique jusqu'à la syntaxe (les constructions à la grecque du type *regnauit populorum* (*carm.* 3,30,10) sont fréquentes chez cet auteur). Mais l'on pourrait rappeler aussi :

(1a) *dulce ridentem* (Catull. 51,5)

(1b) *gaudent perfusi sanguine fratrum* (Verg. *georg.* 2,510)

(1c) *dedit comam diffundere uentis* (Verg. *Aen.* 1,319)

Le « code-switching » est aussi très pratiqué à l'époque :

(2a) *ne βαθύτης mea...in scribendo sit occultior* (Cic. Att. 4,6,3)
"afin que mon *attitude sévère* n'apparaisse pas moins claire à l'écrit"¹

(2b) *Nihil εὐκαιρότερον epistula tua* (Cic. Att. 4,7,1)
"Rien de plus *approprié* que ta lettre"

(2c) *quoniam hic quoque πρόσνευσιν sustulisti* (Cic. Att. 5,4,2)
"vu que dans cela aussi tu as omis de demander mon sentiment "

(2d) *ita cerno συμπάθειαν amoris tui* (Cic. Att. 5,18,3) "Je peux ainsi saisir la préoccupation de ton amitié passionnée »

Il existe des inscriptions funéraires qui commencent par les noms latins selon une formule figée et qui se terminent en grec ; c'est le cas de l'inscription de Gytaeum :

(2e) *C.Iulium Lacharis f. Euruclem ciues Romani in Laconica qui habitant, negotiantur benefici ergo* ~ Γάιον Ιούλιον Λαξάρου~ υἱὸν Εὐρυκλεα Ῥωμαῖοι οἱ ἐν ταῖς πόλεσιν τῆς Λακωνικῆς πραγματευόμενοι τὸν αὐτῶν εὐεργέτην. (ILGR 40)

Le « code-switching » ne se réalise pas seulement parce l'on envisage le latin comme la langue des passions, ou la langue de prestige : parfois le latin peut aussi bien être la langue du mépris. Un exemple nous est fourni par un passage de Tacite, que J.-N. Adams rappelle, mais pour lequel l'interprétation la plus adéquate est celle proposée par G. Calboli dans son compte rendu du livre d'Adams. Il s'agit en l'espèce de :

(3) *Arminio) pleraque Latino sermone interiaciebat* (Tac. ann.2, 10,3).

dans le dialogue en langue chérusque entre Arminius et son frère Flavus. Selon J.-N. Adams (2003 : 21) par l'emploi de mots latins intercalés, Arminius voulait faire preuve d'une romanisation parfaitement accomplie : "that Romanisation (and the brother Flavus, who was still in the army, must have known Latin as well) did not necessarily entail the abandonment of pro-German feelings". Toutefois, il ne faut pas oublier le contexte et l'opposition entre les deux frères ; Arminius peut avoir choisi le latin par mépris (*irridente Arminio* [2,9,3]. Pour prix de son oeil perdu en combattant dans l'armée romaine, (*unde ea deformitas oris [Arminius] interrogat fratrem* [2,9,3]), Flavus avait reçu *uilia seruitii pretia, aucta stipendia, torquem et coronam aliaque militaria dona*. Arminius voulait montrer que ce n'était que des mots vides !

Au niveau diastatique, c'est aussi la couche sociale des affranchis qui parle grec. Les premiers exemples s'en trouvent chez Pétrone. Montrer qu'on sait parler latin semble un élément indispensable dans l'ascension sociale. L'histoire de l'Empire a coïncidé en large partie avec l'histoire de la pénétration des Orientaux, à travers l'émancipation et l'armée, aux niveaux les plus élevés de l'administration

¹ Le grec βαθύτης correspond au latin *altitudo animi*, cf. Cic. off. 1, 88.

romaine. Il suffit de lire l'onomastique des inscriptions funéraires de Campanie. C'étaient, là aussi, des affranchis, provenant en particulier de Syrie, qui moulaient leur latin sur des habitudes stylistiques et syntaxiques grecques, parce que le grec était pour eux la langue de la culture et du prestige social².

Toutefois, le latin était senti comme une « super-langue » en particulier dans le domaine du langage du droit et de l'armée :

"Both languages were High, but Latin was potentially 'super-high' or 'supreme' in a political sense. Greek retained its status in Roman eyes as the primary language of literary culture, and was also the language of religious observance in the east" (Adams 2003 : 589).

En revanche, au niveau des Empereurs, Marc Aurèle ainsi que l'empereur Julien, par exemple, n'écrivent qu'en grec : leur adhésion à cette langue fut totale. Un problème s'est posé, en Égypte, à propos des 5 lettres en latin que Cl.Terentianus écrit à son père. Selon Adams (2003 : 542 sq.) elles sont dictées à des scribes militaires : "When Terentianus sent letters in Latin, he must surely have had the option of using Greek" (2003 : 542). Toujours selon cet auteur (2003 : 637), le latin est pour Cl.Terentianus la langue utilisée au sein de la famille (« Terentianus seems to have regarded Greek as the administrative language, and Latin as that of family »). Mais cela n'est pas le cas : Cl.Terentianus écrit en grec à sa sœur et à sa tante ; selon G. Calboli que nous suivons, il écrit en latin pour montrer à son père qu'il maîtrise la super-langue et qu'il est digne d'entrer dans la légion. En effet, le latin était la langue de l'armée : les ordres étaient adressés en latin, de même les *Diplomata*, les attestations de congé des troupes auxiliaires, étaient rédigés en latin, tout comme les dédicaces aux Empereurs. Il est évident que dans certains domaines, le latin l'emporte sur les structures grecques.

Ce phénomène est attesté, par exemple, chez un auteur tel que Polybe dont le grec a été influencé par le latin³. Au sixième siècle après J.-C., à Constantinople, Priscien écrit une grammaire de la langue latine en latin pour des locuteurs grecs. Les structures de son latin sont certes influencées par le grec, mais la langue est bien le latin.

La langue du droit (là où le latin était considéré comme une « super-langue ») est restée le latin très longtemps après la chute de l'Empire d'Occident, jusqu'au sixième siècle après J.C. Pendant longtemps on a respecté la règle de Tryphoninus (*dig.42,1,48*) selon laquelle les *decreta* des préteurs doivent être rédigés en Latin, ainsi que les sentences des tribunaux ; toutefois les procès judiciaires se déroulaient en grec pour les pays de langue grecque.

Rappelons aussi que, dans les testaments comme dans les déclarations de naissance, le latin était la règle (les déclarations testamentaires ont été rédigées en latin jusqu'à l'époque d'Alexandre Sévère).

1.2. Par rapport aux autres langues

Il serait peut-être utile de présenter ici certains points du tableau 1 illustrant les paramètres que l'UNESCO considère comme indispensables afin d'évaluer le

² Cf. G. PASQUALI (1958, 166-167).

³ Cf. M. DUBUISSON 1985.

degré de vitalité ou de menace pour une langue et de voir comment on pourrait les appliquer aux faits anciens :

Tableau 1.

1. Intergenerational language transmission	6. Materials for language education & literacy
2. Absolute numbers of speakers	7. Govern.-institut. language attitudes/policies
3. Proportion of speakers in the total population	8. Community members' attitudes towards their own language
4. Loss of existing language domains	9. Amount and quality of Documentation
5. Response to new domains /new media	10. <i>Others?</i>

Au point 1. Changement linguistique dans la transmission de père en fils.

Des fouilles archéologiques d'un temple d'Hercule de provenance péligienne, on connaît trois dédicaces votives de la même *gens* (les *Seii*). Deux sont gravées sur la même face d'une pierre par deux mains différentes dans cet ordre de succession :

(4a) *Sa Seio. L.f. Herclei donom ded brat datas*

(4b) *[.-]Seio. Sa f. Herclei Victurei*

Il est probable que le deuxième personnage soit le fils du premier : *Sa f.* le prénom abrégé reflète l'onomastique locale : *Sa(Ivius)* qui, en osque, donne *Salavis* (un prénom qui n'appartient pas aux antroponymes romaines). Le fils a probablement gravé sa propre dédicace après le père à une génération de distance pour accomplir une promesse ou un engagement (*ex-voto*) que le père avait souscrit avec le dieu (une habitude qui est prouvée par l'inscription des *Vertulei* de Sora (CIL I² 1531), où les fils offrent à Hercule le dixième du gain pour accomplir un vœu fait par leur père. Les deux textes témoignent d'un haut niveau de latinisation à quelques exceptions près:

- a) le théonyme *Herclei* est une forme latine (la forme indigène apparaît dans une autre dédicace votive écrite par un autre membre de la *gens* (cf. infra) ;
- b) la dédicace du père garde la formule osque 'par grâce reçue' (*brat(eis) datas*) à la place de la latine *libens merito* ;
- c) le théonyme dans la dédicace du fils présente l'epiclesis *Victurei* - ceci est certainement latin parce que *Hercules Victor* traduit le grec *Herakles Kallinikos*. Pourtant la forme *Victurei* à la place de *Victorei* révèle la prononciation locale (<u> à la place de <o> long) qui caractérise encore les dialectes italiens de nos jours (voir Poccetti 1983).

Il y a en outre, provenant du même emplacement, une autre dédicace :

(4c) *L.Seius. C.f. Hercolo donum dat Burus*

Dans ce cas, la formule onomastique personnelle est complètement romanisée, seule reste la forme non latine du théonyme (*Hercolo* pour *Herculi* ou *Herclei* comme dans la dédicace précédente). On pourrait se demander si la forme indigène du théonyme a résisté plus longtemps grâce à la force conservatrice du milieu familial ?

Catulle pourrait peut-être nous fournir un autre exemple de la pression du milieu familial, dans ce cas maternel, sur le latin. Le poète se moque de la tendance d'Arrius à aspirer n'importe quoi :

(5) *Chommoda dicebat, si quando commoda uellet/ dicere, et insidias Arrius hinsidias*, 84, 1-2).

On sait que Nigidius Figulus attribuait au milieu rustique, paysan, la mode des aspirées (Gell. 13, 6, 3: *rusticus fit sermo si adspires perperam*); en outre Catulle attribue cette habitude d'Arrius à son ascendance matrilinéaire (*Credo, sic mater, sic Liber (auunculus eius `st)/ sic maternus auus dixerat atque auia*). Il s'agit aussi d'une influence sur le latin d'habitudes non latines ancrées à l'intérieur de la famille (voir Poccetti 2009 : 43).

Au point 5. Nouveaux domaines langagiers.

Un domaine très intéressant est le langage du commerce ; les inscriptions de la Graufensenne témoignent que le latin a envahi tout le domaine gaulois, sauf les termes techniques qui restent en gaulois. De 10 a. J.-C. à 120 après J.-C., deux langues, le latin et le celte, sont entrées en contact dans cette zone du Sud-Ouest de la France, où selon Adams (2003 : 687-724), par un phénomène de « créolisation », l'on était en train de construire une nouvelle langue mixte. On y retrouve, comme nous l'avons souligné chez Ausone, mais là le phénomène était recherché exprès, des mots celtiques avec désinences latines et vice-versa. Toutefois pour les inscriptions de la Graufensenne, cet emploi pouvait avoir des raisons très pratiques (On y trouve trois fois *catilla* neutre pl. vs. *Catilli* - le celte a éliminé le neutre - il s'agit d'une hypercorrection ; le lat. avait *catillus* masc.). Comme l'explique P. Flobert (1992 : 105) pour la liste de la poterie mise au four : "Cet état récapitulatif permettait de payer sa production à chaque potier après le défournement et l'expédition, en évitant tout litige, cette forme de coopérative est assez remarquable: le fourrier semble y jouer le rôle principal".

Un autre cas d'emploi spécifique du latin comme langue du commerce concerne les *negociatores* italiques à Délos : ici la langue grecque jouissait d'une condition égale au latin ; toutefois ils choisissent de parler latin pour des raisons politiques : ils tenaient à se présenter comme intégrés à Rome, comme des Romains de plein droit (c'était avant la guerre sociale). Cependant, les inscriptions de la nécropole de Délos se révèlent encore plus intéressantes : elles sont en général en grec, mais elles laissent apercevoir un substrat latin peu soigné qui s'impose. C'est un peu ce qui arrive de nos jours aux États Unis, où les émigrants italiens de plusieurs générations font preuve d'une intégration anglaise presque

parfaite, même dans le choix des prénoms, tous anglais, et pourtant, dans les tombeaux, l'on revient à un anglais fortement influencé par l'italien ; comme si la langue maternelle s'imposait lorsque les sentiments sont en cause.

En ce qui concerne les registres de langue, rappelons par exemple qu'au niveau de la langue littéraire, la comédie *atellana* a été toujours rédigée en latin et que la langue du *sermo cottidianus* des gladiateurs était le latin, comme nous le confirment les *ex voto* des gladiateurs celtibériques d'*Italica*.

Au point 7. Gouvernement, lois, etc.

La première condition pour accéder au *cursus honorum* à Rome était une parfaite maîtrise de la *latinitas* : le bon romain doit être un *uir bonus dicendi peritus*

Pour faire carrière à Rome, il faut d'abord savoir parler parfaitement latin (l'on recherche la *puritas*, la *latinitas*, opposée, par ex., à une coloration régionale, la *patauinitas* que l'on reproche à Tite-Live).

Une langue prend du poids et finit par s'imposer à travers son alphabet (textes indigènes transmis en alphabet latin), les textes littéraires, les lois. Il est étonnant et significatif que certaines communautés sabelliques ont pu transmettre leurs textes de lois dans leur propre langue (ex. *Tabulae Iguvinae* en ombrien, tablettes religieuses et donc fortement ancrées dans la civilisation du peuple, et la *Tabula Bantina* en osque, table de lois qui présente déjà cependant une forte influence du latin); il en va de même pour les textes de lois celtibériques. Toutefois, c'est l'inverse qui est le comportement le plus fréquent : comme Tite-Live nous l'apprend (40,42, 13) en 180, les habitants de Cumes, une ville qui resta fidèle à Rome pendant la guerre contre Hannibal, demandèrent au Sénat la permission d'employer le latin dans certains affaires publiques. À cette époque, avant la guerre sociale, pour les villes italiennes, le latin était la langue de prestige, témoignant leur droit acquis d'adhésion à Rome. Sous l'Empire, c'étaient les Romains qui imposaient leurs lois écrites en latin. Pensons à la *Tabula Claudiana* en bronze qui reproduit un *senatus consultum* envoyé dans tous les centres où il y avait des légionnaires, mais gardé surtout à *Lugdunum* où il y avait l'*Ara Augusti* ; toutefois, même à l'époque d'Auguste, l'emploi des langues indigènes continue dans une certaine mesure.

Au point 8. Attitudes des communautés vers leur propre langue.

Un exemple nous est fourni par Ennius qui proclame qu'il parle trois langues : le grec, le latin et l'osque, (sans citer sa langue d'origine qui est le messapien (on peut toutefois penser que le messapien de la région d'où est originaire Ennius était tellement en contact avec l'osque qu'Ennius généralise en faveur de la langue plus prestigieuse).

2. Aspects linguistiques

Re-modeler une langue sur une autre pousse souvent à forcer l'interprétation des structures d'origine. Le français a refait sa grammaire sur le latin (Port-Royal) et maintenant les grammaires du français contemporain font la même chose sur l'anglais. Pensons, par exemple, à l'analyse de « ou » de certains manuels de grammaire française où l'interprétation est construite à partir de « or » de l'anglais.

En ce qui concerne les langues italiques par rapport au latin, on pourra se demander quelles sont les constructions qui ont résisté plus longtemps, et encore en quoi les langues sabelliennes semblent offrir une plus grande résistance et en quoi elles anticipent l'évolution romane ?

Principaux phénomènes d'anticipation de faits romans :

2.1. La phonétique

En ce qui concerne l'évolution du système vocalique, on notera la perte de la longueur vocalique en faveur du timbre. Ces caractéristiques coexistent dans les langues sabelliennes. La longueur vocalique demeure phonologiquement pertinente seulement en syllabe initiale. Signalons ces traits particuliers :

■ La faiblesse articuloire des syllabes centrales et finales :

- ▶ Syncope lat. *calidus* > it. *caldo*
- ▶ Anaptyxe (*Anaptissi*) dialectes méridionaux
erba > *evera*

par ex., le nom osque d'Hercule > *Herekleis* < gr. Ἡρακλῆς

■ le changement dans le timbre des voyelles médianes. Le système de l'osque en est un exemple :

		a		
	e			
í			ú	
i			u	

Les langues sabelliennes ont créé deux nouveaux graphèmes pour la voyelle /e/ fermée, c'est-à-dire < í > et pour /o/ fermée, < ú >. Toutefois on n'a pas remplacé le signe pour < o > perdu dans l'alphabet étrusque, langue qui est à la base des alphabets des toutes les langues italiques.

2.2. La morphologie

À ce niveau la langue se caractérise par :

- L'affaiblissement des distinctions des cas à l'intérieur de la même déclinaison et entre déclinaisons différentes ;
- ▶ En ce qui concerne la flexion nominale, on assiste à une simplification de la déclinaison qui évolue selon deux directions :
 - a) Réduction des différences formelles entre les cas ;
 - b) Réduction des différences entre classes flexionnelles différentes par effet de l'analogie.

Les prémisses phonétiques en étaient :

- a) La disparition des diphtongues (partielle en osque, totale en ombrien: une tendance semblable se rencontre dans d'autres langues : en étrusque, en vénète, etc.) ;
- b) La disparition du trait phonologique de la quantité surtout dans les voyelles finales ;
- c) La faiblesse articuloire des syllabes finales.

Ces phénomènes caractérisent toutes les langues romanes.

2.3. La syntaxe

- Dans la coordination, les langues sabello-italiques anticipent la mort du « -que », et on assiste à la généralisation de *inim*, et de *aut*, selon le schéma suivant :

Tableau 2. Conjonctions coordonnantes

	Connectives		disjonctives	
	Copulative	Additive	Exclusive	Inclusive
LATIN	-que	et	aut	vel
OSCO-OMBRIEN	←	inim, enu	aut	⇒

Les langues sabelliques nous offrent un panorama plus varié, plus complexe, et plus problématique que celui du latin. Ce qui nous frappe avant tout, c'est l'absence d'une particule copulative enclitique correspondant au latin *-que*. Cette particule a pourtant dû exister à un certain moment de l'histoire de ces langues, si l'on en trouve des traces dans les négations *nep, ne(i)p* (qui correspondent à *neque, nec*) ainsi que dans la conjonction subordonnante de l'ombrien *ape* (<*ad-que*>(?) ou <*abs-que*>(?)) avec le sens temporel de "quand".

En revanche, ces langues possèdent des particules pour exprimer la coordination connective qui partagent avec le latin *et* la valeur de base additive ainsi que plusieurs valeurs adverbiales contextuelles:

Soulignons, une fois de plus, la valeur correspondant à *et* du latin, du *ke* vénète, de *inóm* du pélignien, mais aussi de *inim* de l'osque, en proposant la comparaison avec plusieurs textes parallèles. En osque, la particule *iním*, est, en effet, plurifonctionnelle comme *et* latin et dans les langues romanes :

(6a) ***Iním*** *iúk tribarakkiuf pam Núvlanús tribarakattuset, iním úittiuf Nuvlanúm estud* (C.A. b11) "Et de cet édifice que les Nolans auront bâti, que l'usage aussi soit accordé aux Nolans"

Dans ce passage, le premier emploi de *iním* est un relatif de liaison (*Et is*), alors que le second véhicule la valeur de base d'addition sur un plan d'égalité ("aussi"). Un autre exemple de l'emploi de la particule *iním*, dans le sens de = *et quoque* "et aussi, mais aussi", ð-nous est fourni par une inscription de Capoue :

(6b) *pún medd(is) pis iním verehias (ad)fust* (FDB 21 = Rix ST Cp 32)⁴
 "dès qu'un magistrat (n'importe lequel), mais aussi le chef de la **vereiia* sera présent"

Le texte véhicule l'information que "un fonctionnaire de la vie publique de la ville de Capoue, n'importe quel, devra être présent à de telles cérémonies, et qu'il peut s'agir aussi bien du chef du corps militaire de la **vereiia*".

La même particule *iním* fonctionne aussi, tout comme *et*, comme connecteur des propositions temporelles séquentielles dont l'ordre ne peut pas être renversé :

(7) *aapam kellaked iním kúross ekask emanafed* (Rix ST Sa 10)
 "(il) a fait construire l'acqueduc et il a fait bâtir ces fontaines"

⁴. Nous préférons suivre la lecture traditionnelle de cette inscription, qui d'ailleurs donne un sens très cohérent, plutôt que les modifications apportées par H.RIX.

La loi osque de Bantia nous fournit un exemple d'une *epitaxis*, (qui, jusqu'à présent, n'avait pas été reconnue et analysée comme telle⁵), où **inim** s'accompagne d' un pronom anaphorique :

(8a) *Dei uatud sipus comenei perum dolom mallom siom ioc comono
mais egmas touticas amnud pan pieisum brateis auti cadeis amnud
inim idic siom dat senateis tanginud maimas carneis pertumum* (T.B.
6)

"Il doit jurer consciemment, sans mauvaises intentions, qu'il exercera le droit d'*intercessio* dans l'intérêt de l'État plutôt que pour des raisons privées, et cela d'après la décision de la majorité des sénateurs"

Vraisemblablement, le même emploi épitactique se retrouve dans un autre passage, malheureusement très fragmentaire :

(8b)]s **in(im)** eiusiuss dei uans deauat[.... (TB, frag.Adamesteanu
8)

"....]et ceux-ci doivent jurer, après qu'il ont juré[...."

■ Un autre phénomène d'anticipation est l'emploi des démonstratifs du lointain (« distal deixis »), lat. *ille*, comme clitiques dans les *tabellae defixionis* :

(9a) *Pus **olu solu** fancua recta sint, pus flatu sicu **olu** sit*
"que **leur langue** devienne raide, que **leur souffle** devienne sec"

(9b) *Luvkis Uhtavis Nuvellum velliam nep deikum nep fatium putiad
nep memnim, nep **ulam** sifei heriid*
"(Que) Lucius Ottavius ne puisse ni dire ni manifester la volonté des Novelli, et qu'il ne puisse ni même **la** souhaiter"

■ mais aussi l'emploi de "si" pour introduire une proposition conditionnelle et une interrogative indirecte :

(10a) *se fai questo, sarai punito*
(10 b) *mi ha chiesto se il film mi era piaciuto*

En ombrien :

(11) *ehevelklu feia fratreks ute kvestur **sve** rehte kuratu si. **Sve** mestru
karu fratra Atiiersiu pure ulu benurent prusikurent rehte kuratu eru
prufe si.*
(T.I. Va 24-25)

⁵. Par exemple, dans son commentaire, E.VETTER (1953 :19) parle d'une anacoluthie parce qu'on attendrait qu'il soit accompagné d'un verbe avec la signification générique de 'faire'.

“(que) le **fratreks* ou le questeur demande si tout a été préparé de façon adéquate. Si la plupart des frères *Atiedii* qui sont réunis là bas ont confirmé que tout a été préparé de façon adéquate, alors qu’il soit (déclaré) approuvé”

Signalons, dans ce passage, que le premier SVE introduit une interrogative indirecte, alors que le deuxième introduit une conditionnelle. Cet emploi est exclu du latin littéraire, mais il est présent chez Plaute et chez Pétrone⁶. Le même emploi double apparaît en grec : la particule $\epsilon\iota$ possède les deux valeurs.

2.4. Le lexique

Parmi les tendances innovantes, signalons que dans les verbes de mouvement on trouve des traces d’un supplétisme : *ambulare* > *andare*. L’emploi de *ambulare* pour “aller”, it. “andare”, est aussi bien connu.

- Lat. “*ambulare*” = “se promener”, it. “*passaggiare*”, “aller à pied”
- Ombrien *amboltu* = lat. *ito* “qu’il aille”, it. “*vada*”

Rappelons l’étymologie du fr. “*aller*” de *ambulare* et de it. “*andare*” de **ambitare* (*ambulare* + **itare*).

Signalons aussi l’emploi de ‘*portare*’ pour *ferre* :

Ombrien *portatu* “*lo si porti*”

- *Ferre* ancien verbe indo-européen a disparu dans les langues romanes
- *Portare* existe aussi dans le latin familier, mais non dans la langue littéraire. Il remplace *ferre* aussi dans les composés : *adferre*, *inferre*, *conferre*, *perferre*.

2.5. La sémantique

Signalons ici l’emploi de la forme du verbe ‘être’ au lieu de “être allé”. Rare en latin tardif, connu de l’ombrien ; cet emploi anticipe l’emploi familier connu en italien et en espagnol, ex:

(12a) *Ieri sono stato a Milano*” = “*Ieri sono andato a Milano*”

Le plus souvent, la tournure exprime une antériorité, (fut. 2 “*quando sarò stato a Milano*”). On présuppose par cette expression, un aller et un retour déjà accompli.

⁶ Pour les exemples latins, cf. BODELOT (2000 : 165-172).

Le latin tardif, ainsi que les langues sabelliques, connaissent un emploi ainsi dit « dynamique » du verbe *fui* que l'on retrouve en italien (ex. 12a) et en espagnol :

- (12b) "Jesus **fue** a la región de Galilea" (Biblia en lenguaje sencillo)
(12c) "Jesus **vino** á Galilea" (Reina-Valera Antigua 1569).

En fait, le terme "dynamique" ne semble pas complètement adéquat : il y a, à la fois, une idée dynamique de déplacement d'un lieu dans un autre et une valeur résultative de retour dans cet emploi : « j'y suis allé et je suis maintenant de retour » ; « j'ai fait une visite, un séjour dans un lieu et je suis revenu ». Cet emploi est présent chez Égérie :

- (13a) *ad ecclesiam fui* (*Per. Aeth.* 20.2)
(13b) *fui ad episcopum* (*ibid.* 23.1)

E. Löfstedt (1911 : 171-172) considère cet emploi du parfait de l'indicatif du verbe *esse* comme un équivalent d'un *verbum eundi*, en parlant, pour ce cas, d'une contamination d'une idée de séjour et d'une idée de mouvement. De même, V. Väänänen (1987 : 154) signale cet emploi de *fui* en fonction de *ivi*, *me contuli* en le comparant avec l'espagnol *fui a la iglesia, al obispo*.

Toutefois, il est bien antérieur à la latinité tardive, comme le montrent un passage du *Satyricon* :

- (13c) *fui enim hodie in funus* (*Petron.* 42,2)

ainsi qu'une inscription datée au 60 après J.-C. trouvée en Sabine :

- (13d) *qui ita fecerit aut exsequias non fuerit nisis certa causa, d(are) d(ebebit)* HS XX (*Not. Sc.* 1928, 392)

Le parallélisme sémantique entre le *Satyricon* et l'inscription nous révèle que l'expression *exequias* (ou *in funus*) *fui* signifiant "avoir participé aux funérailles" appartenait au langage quotidien.

En outre, l'ancienneté de l'emploi des formes du parfait de l'indicatif du verbe « être » en substitution du verbe signifiant 'aller', nous est prouvée par les langues sabelliques, dont les témoignages remontent aux derniers siècles avant notre ère. Dans les Tables ombriennes d'*Iguvium*, la même phrase est répétée deux fois avec la seule variation du verbe : dans l'une figure le correspondant de *ire*, dans l'autre le correspondant de *fuisse*⁷ :

- (14a) *svepu esumek esunu anter vakaze vaçetum ise avif azeriatu*
(T.I. Ib 8)

⁷ A ce sujet voir VETTER (1953 : 194) ; UNTERMANN (2000 : 208).

(14b) *suepo esome esono anderuacose **uasetome fust** auif aseriatu*
(T.I. b 47)

« si quelque partie de ces sacrifices a été omise ou si elle a échoué,
qu'on observe les oiseaux »

Remarquons que l'expression avec le verbe « être » (*fust = fuerit*) figure dans la rédaction en alphabet latin, tandis que l'autre avec le verbe 'aller' (*ise = iret*) se trouve dans la rédaction en alphabet ombrien, ce qui pourrait signaler la diffusion de cette tournure dans un contexte de latinisation des communautés indigènes et, donc, implicitement, sa présence déjà en latin de cette époque-là (II^{ème} siècle a. J.-C.).

Selon B. García Hernández (1983 et 2000), il y a deux mouvements séquentiels opposés dans la structure de la langue latine : un déplacement séquentiel de *fui* du domaine structural non-résultatif de *fieri* vers le domaine résultatif de *esse*, mais aussi le déplacement séquentiel inverse : du résultatif *esse* vers le non-résultatif *ire*, et c'est précisément cela le phénomène remarqué chez Pétrone et en latin tardif. La structure du latin tardif *fui ad* + accusatif témoigne de manière certaine de ce dernier déplacement. Selon cet auteur, ces glissements séquentiels sont facilités dans des langues qui, comme l'espagnol développent un prédicatif *estar* comme terme résultatif de *ir*.

Nous croyons pouvoir affirmer que le passage par l'expression d'une valeur prédicative peut déclencher un changement d'état ainsi que de rôle séquentiel.

Dans l'italien ancien, c'est un mouvement inverse que l'on remarque : « venire » non-résultatif a tendance à être interprété comme le résultatif « devenir » « diventare » dans la construction + adjectif ou participe prédicatif :

(15a) *Lancialotto, quand'elli **venne forsennato** per amore della reina Ginevra (Novellino13,28,3)*

(15b) *e allora li cavalieri tutti **vennero smarriti** (Tavola Rotonda 14)*

Dans ces passages, « venire » avec adjectifs et participes correspond *in toto* au latin *fieri* dans la construction résultative⁸ dont il partage la valeur de moyen et la propriété de ne pas admettre un agent.

■ Une autre anticipation d'un phénomène roman est l'extension des modaux «pouvoir» et «devoir» aux dépens des subjonctifs indépendants du latin.

Avec les langues sabelliques, nous sommes confrontés à un phénomène

⁸ Cf. G. ROHLFS (1969 : 129) pense que : "quest'uso personale forniva la possibilità di sostituire l'antico italiano settentrionale nell'espressione del passivo. Accanto a *mi viene pensato* si aveva ormai *io vengo portato, egli veniva ucciso, tu verrai lodato*". Selon nous, ce qui fait la différence n'est pas l'emploi impersonnel vs. l'emploi personnel, mais la possibilité d'admettre ou pas un agent.

intéressant qui signale un développement par rapport au latin classique et littéraire et une continuité avec les langues romanes. Il s'agit de l'emploi grandissant du verbe « pouvoir » dans des contextes où le latin classique présente, le plus souvent, un subjonctif indépendant. Dans les textes osques qui sont des malédictions, le verbe « pouvoir » se rencontre ainsi dans des contextes de souhait négatif :

(16a) *nep fatium nep deikum **putians***, Rix 2002 Cp36

“qu'il ne puisse ni parler, ni s'exprimer”

(16b) *Nip huntruis nip supruis aisusis **putians** pí dum* (Rix, S.T. Cp.37, 19)

“qu'ils ne puissent rien (obtenir) ni des divinités de l'enfer ni des divinités du ciel”.

La même tournure se retrouve dans deux *defixiones* latines qui présentent également le verbe *possit* au subjonctif. :

(17a) *nec loqui nec sermonare possit*

(17 b) *ne quispossit neve quidquam possit* (CIL I2 3129).

On peut ainsi se demander si l'osque qui anticipe une tournure romane, le plus souvent évitée par le latin littéraire soigné, ne l'a pas transmise au latin parlé de contextes dits 'bas' d'un point de vue sociolinguistique.

■ Une autre anticipation sémantique est représentée par la double négation qui se cumule.

La règle de la double négation qui engendre une assertion positive semble être une norme⁹ du latin littéraire d'époque classique plutôt qu'un emploi naturel du langage, qui peut présenter deux négations qui ne s'effacent pas dans des textes du registre de la conversation (par ex., dans les dialogues de Plaute et de Térence) ou en latin tardif.

De la même manière que pour d'autres phénomènes, les langues sabelliques, et notamment l'osque, semblent, une fois de plus, anticiper les développements romans, dans ce cas, l'évolution allant vers la structure NV-NI.

La négation cumulative («double attraction» selon O. Jespersen 1917: 64) se généralise, en perdant sa nuance emphatique, dans les langues romanes¹⁰: l'italien, l'espagnol et l'ancien français:

⁹ Cf. le grammairien Diomède : - *modus soloecismi fit per geminationem abnuendi, ut si dicas 'numquam nihil peccavi cum debeat dici 'numquam peccavi, quoniam duae abnutiae unam confirmationem faciunt* (GLK I,455).

¹⁰ Comme le dit O. JESPERSEN (1924=1972 : 479) : "On obtient ainsi une perpétuelle oscillation entre l'affaiblissement et le renforcement de la négation à laquelle s'ajoute la tendance à placer la négation au début de la phrase, si bien qu'il lui arrive souvent de disparaître par prosiopèse". De son côté, HASPELMATH (1997) a montré que les langues de type V-NI (comme le latin classique) sont très peu nombreuses et développées dans des zones contiguës : il s'agit au total de dix langues : l'islandais, le norvégien, le suédois, le danois, l'anglais, le frison, l'allemand, le français, l'occitan, le maltais (cf. aussi BERNINI-

- (18a) *Non viene nessuno* (it.) («personne ne vient»)
 (18b) *Non dice niente* (it.) («Il ne dit rien»)
 (18c) *No viene nadie* (esp.).

Le cumul de négations est, dans tous ces cas, une redondance afin que la valeur négative soit immédiatement comprise¹¹.

Ces énoncés ne présentent qu'un seul opérateur NEG au niveau de la représentation sémantique. Les énoncés où le terme à négation incorporée est préverbal ne nécessitent pas une deuxième négation, de sorte que l'on peut dire en italien :

- (19a) *Nessuno viene* («Personne ne vient»)
 (19b) *Nessun dorma*

ou avec anticipation du COD :

- (19c) *Niente lo spaventa* («Rien ne lui fait peur»).

Ce dernier emploi est plus fréquent dans l'italien central ou du sud :

- (19d) *Nessuno vidi*, it. «Je n'ai vu personne»

Mais on le trouve aussi en sarde et en portugais. Il existe donc un troisième type de structure (N)V-NI ; il s'agit de langues dans lesquelles le pronom-adjectif indéfini négatif peut ou non apparaître en co-occurrence avec la négation verbale (l'italien, l'espagnol, le portugais, le catalan familier, le vieux slave, l'albanais, le grec du Nouveau Testament, l'anglais non-standard, l'allemand non-standard, le géorgien). Ces langues admettent la variation illustrée par l'italien : (i) *Nessuno è venuto* et (ii) *Non è venuto nessuno* selon que le terme à négation incorporée est en position préverbale ou non.

Une preuve qui semblerait répondre positivement à la question posée par C. Muller (1991: 307) sur le cumul des négations (le cumul, qui est une propriété caractéristique des langues romanes, est-il lié au maintien au moins partiel d'une négation verbale ?), nous est fournie par l'osque.

Rappelons qu'on ne connaît pas, dans cette langue, de pronoms négatifs à négation incorporée (lat. *nihil, nemo*), mais seulement l'association NEG + pronom à polarité négative, ayant le même fonctionnement sémantique

RAMAT 1992 : 205). En revanche, le nombre de langues à structure NV-NI est beaucoup plus important.

¹¹ Le "Negative First Principle" de JESPERSEN, repris par HORN (1989: 293), pose que: "There is a tendency to put the negative element as early as possible in an utterance because the contribution of the negation to the meaning of a larger constituent is particularly dramatic and the hearer needs to get this information as soon as possible".

que les NI. Or, cette langue présente le phénomène du cumul dans le passage suivant :

(20a) **Ni tagat nipis pedi suam** (Rix ST MV 1) «que personne ne touche rien»

La double négation qui se cumule répond à une structure qui n'est pas du latin classique et qui serait, à peu près, la suivante:

(20b) **Ne tangat ne quis quidquam**

Le redoublement de la négation semble anticiper le résultat roman : «Que **personne ne** touche **rien**». En effet, la deuxième négation *ni* se soude à la fois et avec *pis* et avec *pedi* produisant deux négations quantifiées (comme si c'était deux NI, sauf que l'incorporation ne s'est pas réalisée). La négation préverbale (**Ni tagat**) se cumule avec l'autre, sans réaliser une affirmation. Comme c'est normal et attendu, la langue a eu la nécessité de réaliser d'abord la négation préverbale, le plus tôt possible à gauche précédant le verbe, ce qui a ensuite engendré le cumul.

2.6. La pragmatique.

Les adjectifs latins *ultimus* et *proximus* anticipent parfois l'emploi pragmatique engendrant l'implicature conversationnelle qui devient commune dans les langues romanes.

Les langues de l'Italie ancienne, à côté des valeurs anaphoriques pour marquer la cohésion du texte, ont développé des fonctions déictiques pour les adjectifs *ultimus* et *proximus*. Ce développement a eu lieu assez tôt, bien avant les premières attestations latines, parce que la documentation des langues sabello-italiques précède les témoignages latins et les avatars romans. Il va de soi que, en général, les documents épigraphiques ne présentent que des énoncés limités à un formulaire figé, qui est bien loin de traduire le procès de l'énonciation. En d'autres termes, les inscriptions, en tant que conçues comme des documents atemporels destinés à l'éternité, ne traduisent presque jamais le rôle du locuteur. Cependant, on est à même d'y trouver certains indices qui nous permettent de tracer une mosaïque qui s'oriente vers les évolutions romanes.

Dans ce cadre s'inscrit aussi l'emploi des éléments italiques correspondant à *ultimus* et à *proximus* du latin. A ce propos un exemple très intéressant nous est fourni par une inscription qui contient des indications temporelles diverses formulées par ces deux adjectifs, notamment *nessimo-* et *ultiumo-*:

(21) *Upil. Vi Pak. Tarntnnaium Iúvilas sakrannas éiduís Mamerttiaís pún meddis Kapv. adfust Iuviass **nessimais**_staieffud sakriss sakrafír avt **últiumam** kerssnaís* (Rix ST Cp 31)

«Il faut que les **Iúvilas* de Opilius, de Vibius et de Pacius appartenant à la gens des Tanternii, soient consacrées aux ides du mois de mars,

lorque le *meddix* de Capoue (= *summus magistratus*) sera présent aux **prochaines** fêtes consacrées à Iuppiter. Il a été établi qu'elles (i.e. les **Iúvilas*) doivent être consacrées par un sacrifice d'un porc, mais **la dernière** par une offrande de céréales».

Ce texte présente les emplois des adjectifs correspondant à *ultimus* et *proximus* non pas avec une valeur anaphorique, mais en fonction du procès de l'énonciation et par rapport aux coordonnées du locuteur ou au point du *speech act*. Cet emploi devient tout à fait évident dans la phrase qui contient l'adjectif *nessimo-* qui correspond à *proximus*. La structure du texte permet d'exclure pour *nessimo-* une valeur anaphorique, parce que l'on n'y trouve aucune référence à l'expression indiquant les fêtes consacrées à Iuppiter. En outre l'orientation vers le temps qui suit immédiatement nous est révélée par la présence d'un verbe au futur (*adfust* équivalant à *aderit* qui signifie « sera présent »). Tout cela nous invite à identifier dans cette phrase une implicature conversationnelle et conséquemment à attribuer à *nessimo-* une valeur déictique correspondant à celle qu'on vient de tracer pour *proximus* et qui anticipe les évolutions romanes.

RÉFÉRENCES

- ADAMS, James Noël, 2003, *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ADAMS, James Noël, 2008, « Greek Interference in Egyptian Latin : An Unusual Partitive Apposition Construction », *Working papers in Linguistics, Philology and Phonetics*.
- BERNINI, Guglielmo & Paolo RAMAT, 1992, *La frase negativa nelle lingue d'Europa*, Bologna, Il Mulino.
- BODELOT, Colette, 2000, *Espaces fonctionnels de la subordination complétive en latin*. Bibliothèque d'Études Classiques, Paris-Louvain, Peeters.
- CALBOLI, Gualtiero, 2009. "Una nuova frontiera della grammatica latina : A proposito del libro di James Noël Adams, *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge, Cambridge University Press 2003, *Maia*.
- CALVET, Louis-Jean & Pascal GRIOLET (éds.) 2005, *Impérialismes linguistiques hier et aujourd'hui*, Aix-en-Provence, INALCO, Édisud.
- CRYSTAL, David, 2000, *Language death*, Cambridge, CUP.
- DUBUISSON, Michel 1985. *Le latin de Polybe : Les implications historiques d'un cas de bilinguisme*, Paris, Klincksieck.
- FLOBERT, Pierre, 1992, "Les graffites de La Graufesenque : un témoignage sur le gallo-latin sous Néron", dans : M. Iliescu-W. Marxgut (éds), *Latin vulgaire – latin tardif III*, Niemeyer, Tübingen 1992, 103-114.
- GALDI, Giovanbattista, 2004, *Grammatica delle Iscrizioni Latine dell'Impero (Provincie Orientali) Morfosintassi nominale*, Roma, Herder, *Papers on Grammar Monographs* 3.
- GARCÍA-HERNÁNDEZ, Benjamín, 1983, "El desplazamiento secuencial de *fui* (= *iui*) ", *Actas del VI Congreso Español de Estudios Clásicos*, Madrid,

Gredos.331- 340.

- GARCÍA-HERNÁNDEZ, Benjamín, 2000, "Complementariedad intersubjetiva y secuencia intrasubjetiva. Desplazamiento históricos", *Cien años de investigación semántica : de Michel Bréal a la actualidad. Actas del Congreso Internacional de Semántica*, Universidad de la Laguna 27-31 de octubre de 1997, Madrid Ediciones Clásicas, 59-61.
- HASPELMATH, Martin, 1997, *Indefinite Pronouns*, Oxford, Clarendon Press.
- HORN, Larry .R. , 1989, *A Natural History of Negation*, Chicago, The Chicago University Press.
- JESPERSEN, OTTO, 1917, « Negation in English and Other Languages », *Selected Writings of Otto Jespersen*, Tokyo, Senjo, 3-151.
- JESPERSEN, Otto, 1924, *The Philosophy of Grammar*, London, Allen and Unwin.
- LÖFSTEDT, Einar, 1911, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae. Untersuchungen zur Geschichte der lateinischen Sprache* (=1936. unveränderter anastatischer Nachdruck nach der Auflage der 1911), Leipzig(=.1966. Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft).
- MULLER, Claude, 1991, *La négation en français*, Genève, Droz.
- PASQUALI, Giorgio, 1958, « Le origini greche della para-ipotassi romanza », *Lingua nuova e antica*, Firenze, 161-167.
- POCCETTI, Paolo, 1983, *Due nuovi contributi all'epigrafia peligna*, SSL 23, 159-162.
- POCCETTI, Paolo, 2009, *Notes de linguistique italique* (N.S.) 7. *La notation des consonnes aspirées en latin : autour de deux nouveaux témoignages épigraphiques*, *Revue des Études Latines* 87, 34-43.
- RIX, Helmut, 2002, *Sabellische Texte*, Heidelberg, Winter.
- ROHLFS, Gerhard, 1969, *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, Torino, Einaudi.
- UNTERMANN, Jürgen, 2000, *Wörterbuch des Oskisch-Umbrischen*, Heidelberg, Winter.
- VÄÄNÄNEN, Veikko, 1987, *Le Journal Epître d'Egérie (Itinerarium Egeriae). Étude linguistique. Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, Helsinki.
- VETTER, Emil, 1953, *Handbuch der italischen Dialekte*, Heidelberg, Winter.